

Décision n° 2016-84 portant nomination au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la circulaire RDFS1500763C du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° 2015-11 du 6 février 2015 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE ;

Vu la décision n° 2015-48 du 15 juin 2015 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE ;

Vu la décision n° 2016-18 du 14 avril 2016 portant nomination au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE ;

Vu le courrier de la CGT en date du 29 novembre 2016 désignant ses représentants au CHSCT,

Décide :

Art. 1^{er}. - M. Christophe Libérale est nommé membre suppléant du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE en remplacement de M. Stéphane Janszen.

Consécutivement, la liste des membres du comité s'établit ainsi que suit :

1° Représentants de l'administration :

Présidente : M^{me} Nathalie Hanet,

Responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : M. Laurent Jugeau ;

2° Représentants du personnel :

Listes	Titulaires	Suppléants
UNSA	M. Sébastien Marchal	M. Patrick Seiller
	M ^{me} Nadine Dufлот	M. Henri-Paul Houssin
	M ^{me} Sylvia Skoric	M. Patrick Reynaud
UGFF-CGT	M ^{me} Nadine Sachot	M ^{me} Laurence Dubey
	M. Jean-Marc Détrus	M. Christophe Libérale
FO	M ^{me} Sandrine Laveau	M ^{me} Akila Dahmani

3° M. Jean-Pierre Lagrange, médecin de prévention ;

4° M. Jean-Paul Rendu, conseiller de prévention ;

M. Christophe Mondon, conseiller de prévention ;

5° M^{me} Stéphanie Herrig, inspecteur santé et sécurité au travail.

Art. 2. - Le directeur Ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

NATHALIE HANET